

Brèves d'info



BAS-RHIN

N°18 05/2017

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/>
Mél : fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

SERVICE PUBLIC ES-TU LA ?



Non, ce n'est pas une image d'archive d'une file d'attente devant un magasin d'un pays soviétique d'Europe de l'Est dans les années 80.

Bien au contraire ! C'est la triste vision du service public qui est affichée depuis des mois par la Préfecture du Bas-Rhin....

C'est la triste réalité d'une administration qui se dit moderne dans un pays qui se dit moderne !

C'est la modernité induite par le tout accueil sur rendez-vous !!



Lors d'un CTL, notre directeur régional avait mis la Préfecture en avant, comme exemple à suivre vers la généralisation tous azimuts de l'accueil sur RDV dans les services de la DRFIP du Bas-Rhin.

Oui, mais ça c'était avant la mise en place à la Préfecture, avant les queues de plusieurs heures et de plusieurs dizaines de mètres... tous les jours...

Aujourd'hui, est-ce ce que c'est toujours son modèle ???

Il faut espérer que non, mais l'avenir nous le dira !



Les élus FO DGFIP 67 seront vigilants pour que l'accueil dans nos services ne ressemble jamais à ça !

Car à FO, nous avons une autre vision du Service public !

Assurer un service de proximité public et de qualité, c'est faire respecter l'égalité des droits, la République sociale.

Car le Service public c'est le bien commun de ceux qui n'ont rien.

FO défendra toujours un Service public **républicain** partout et pour tous !

Dématérialisation : le Défenseur des droits dénonce un retrait du Service public

L'accès au droit a tendance à reculer en France, s'inquiète Jacques Toubon qui présentait le 23 février son rapport d'activité 2016. En matière de prestations sociales, il pointe notamment la réduction de l'accueil physique au profit d'Internet, excluant de fait les publics les plus vulnérables.

Avec 86 600 dossiers reçus, le nombre de réclamations a augmenté de 9 % en 2016. La plupart concernent les relations avec les services publics. Plus de 40 % des saisines sont en lien avec les prestations sociales. C'est sur la question des difficultés d'accès, « parfois insurmontables », des usagers que Jacques Toubon a souhaité mettre l'accent dans son rapport annuel, qui doit être remis aux présidents de la République, du Sénat et de

l'Assemblée nationale.

Il pointe un manque d'information sur les droits et les démarches à entreprendre, la multiplication et la complexité des procédures administratives, ainsi que des failles dans le dispositif d'accompagnement.

La maîtrise d'Internet présumée à tort

Le numérique, qui se développe dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement, est montré du doigt. « Les délégués sont unanimes à dénoncer l'amplification de l'inaccessibilité des services en raison de la suppression des services d'accueil, de la dématérialisation et de l'absence de réponse téléphonique », poursuit le rapport. Une enquête menée par l'institution auprès de la CNAF, de Pôle emploi et de la CPAM révèle un renvoi très fréquent vers Internet, « dont l'accès et la maîtrise semblent présumés, alors même que nombre de personnes ne sont toujours pas équipées ».



Selon une autre enquête réalisée en 2016, 27 % des personnes interrogées n'ont pas d'accès Internet ou éprouvent des difficultés à accomplir des démarches en ligne. Et en cas de difficultés, 12 % des sondés abandonnent les démarches et renoncent de fait à faire valoir leurs droits. Un taux de non-recours dont s'alarme Jacques Toubon, qui précise aussi que « 35 % des personnes qui pourraient toucher le RSA ne le demandent pas ».

Pour lutter contre cette exclusion, il appelle à renforcer l'accompagnement. Une partie des gains issus de la dématérialisation pourrait ainsi servir à créer des postes d'accueil du public. Il suggère aussi de développer la formation pour réduire le nombre « d'illettrés numériques » et de créer une aide à l'équipement. Il invite enfin les pouvoirs publics à mener une concertation sur les enjeux de la dématérialisation.

Toute ressemblance avec ce qu'il est en train de se passer à la DGFIP n'est absolument pas fortuite...

Tout cela a été déjà maintes fois dénoncé par FO.

A la DGFIP, comme pour l'ensemble du Service public.

Mais là, ce n'est pas FO qui le dit, ce ne sont pas d'ignobles syndicalistes rétrogrades...

BREVES de Brèves

- **Vacances d'emplois en C** : il manque 2941,80 emplois au niveau national dont 63,6 dans le Bas-Rhin ! Vite, il faut que l'ensemble de la liste complémentaire soit appelée ! Vite, surtout, il faut que l'Etat recrute à hauteur des postes budgétaires ouverts et donc des emplois existants !!! STOP à l'asphyxie !!!

- Les contrôleurs ont dû rire jaune en trouvant dans leur messagerie fin mars ce petit message : « La notification d'attribution définitive de votre réduction-majoration (valorisation/pénalisation) est à votre disposition dans EDEN-RH ». Personne n'a dit aux bureaux RH de la DG que PPCR avait mis fin aux **bonifications** pour les B cette année et pour les C et les A en 2018 ??? On dit merci qui ???

- la **MGEFI** à nouveau opérateur de référence pour les agents du Ministère : la MGEFI va ainsi pouvoir proposer des couvertures santé/prévoyance améliorées. Fortement impliquée dans le processus de référencement, FO Finances a salué cette nouvelle reconnaissance de la MGEFI, garante d'une *protection sociale complémentaire non commerciale, professionnelle, solidaire et intergénérationnelle*.

A MEDITER

Selon une étude sérieuse, passer sous une échelle porte moins malheur que passer sous un camion.

FO HEBDO
In Force de l'Information

SOS IMPÔTS : nos spécialistes sont à votre disposition du 2 au 12 mai 2017 pour répondre à vos questions au **01 40 52 84 00** ou en écrivant à foimpot@force-ouvriere.fr

TOUTES LES NOUVELLES MESURES DE LA DÉCLARATION 2017

DÉCLARATION PRÉREMPLIE : LES QUESTIONS LES PLUS COURANTES

FO HEBDO SUPPLÉMENT AU N° 3238 du 19 avril 2017

EN DÉTAIL...

ÉDITO
Pour la réhabilitation de l'impôt et de la dépense publique.

À PROPOS
Le prélèvement à la source, vos questions. La déclaration en ligne, mode d'emploi.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT
Les dépenses qui y donnent droit et comment les déclarer.

CALCUL
Les tableaux de calcul de votre impôt sur les revenus de 2016.

Spécial impôts 2017

Document à retrouver sur notre site web local !